



Date de dépôt : 19 juin 2024

Pétition

Non à la Voie Bleue à Corsier-Port, mais oui à la Voie Bleue au bon endroit

Un projet privé de liaison lacustre a été initié par la banque Lombard & Odier, dont le siège principal sera bientôt installé à Bellevue. La banque a demandé à la compagnie de navigation CGN de mettre en place une navette lacustre, entre les rives gauche et droite du Petit Lac, notamment pour éviter que leurs collaborateurs qui habitent sur la rive gauche utilisent leurs voitures privées entre leurs domiciles et la banque.

Si le débarcadère de Corsier-Port a été choisi, c'est qu'il s'agit du seul débarcadère sur la rive gauche où le gros bateau diesel de 200 places et de 85 tonnes de déplacement d'eau de la CGN peut accoster. Cependant d'autres compagnies de navigation, avec des bateaux plus modestes et des émissions de CO₂ nettement plus réduites, n'ont pas été envisagées, alors qu'un bateau plus adapté au nombre d'usagers potentiels attirés par une telle liaison et plus écologique serait grandement préférable.

La distance entre Corsier-Port et Bellevue est plus longue que celles reliant d'autres débarcadères de la rive gauche comme la Tour Carrée ou le port de Bellerive. De plus, ceux-ci sont plus proches du plus grand bassin de population de la rive gauche, et plus faciles d'accès. Ces autres ports permettraient de diminuer l'empreinte carbone de la traversée et de tendre vers une solution de mobilité douce.

Corsier-Port est une baie unique pour l'ensemble du Petit Lac, où se trouve un site palafittique exceptionnel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais dont la préservation est menacée par cette liaison à haute fréquence. Ce projet de navette lacustre met également en péril les activités nautiques de la baie (voile, aviron, paddle, baignade, etc.).

Or, la commune de Cologny serait très intéressée par un accostage sur son territoire au niveau du débarcadère de la Tour Carrée. En effet, le quai de

Cologny offre beaucoup d'avantages : proximité d'un plus grand bassin de population, pistes cyclables, accès facile aux TPG, possibilité de déposer-minute, etc. En outre, la traversée pourrait se faire avec des bateaux plus écologique (Mouettes genevoises électriques, par exemple) et s'intégrer dans la communauté tarifaire d'UNIRESO.

Nous demandons que le projet de la Voie Bleue soit repris par l'Etat de Genève, office cantonal des transports (OCT), pour en faire un projet d'intérêt public général et ainsi profiter à l'ensemble de la population genevoise.

N.B. 1085 signatures

Sauvons la baie de Corsier

p.a. M^{me} Christine Soulié

Quai de Corsier 12

1246 Corsier